

Études de vocabulaire

Jean Dalpé

Volume 19, Number 4, 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103223ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103223ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Dalpé, J. (1952). Études de vocabulaire. *Assurances*, 19(4), 166–172.
<https://doi.org/10.7202/1103223ar>

Études de vocabulaire

par

JEAN DALPÉ

166

Operating, writing

On est souvent arrêté par ces mots en anglais. Pour les traduire, on dit parfois « faisant affaires au Canada » ou « traitant au Canada » pour rendre « operating in Canada ». Il serait si simple, cependant, d'employer le mot opérer, comme on le fait en France. Est-ce un anglicisme de plus, après *fuel oil*, *dancing*, *footing* et tous ces mots que le Français moyen emploie sans se douter qu'il est un peu ridicule de « faire du footing », surtout quand il prononce *foutinge*. Quand on l'écrira ainsi, peut-être aura-t-on enrichi la langue d'un autre terme, auquel on aura donné un sens particulier. Pour l'instant, ceux qui, connaissant l'anglais, l'entendent pour la première fois sourient, puis l'acceptent comme on s'habitue aux annonces de Coca-Cola, de Kik ou de Pepsi-Cola.

Opérer est-il un anglicisme ? Oui, semble-t-il, au premier abord puisque, d'après Larousse, opérer veut dire : « accomplir par son travail, par ses efforts, un certain effet, faire effectuer : opérer une arrestation, une retraite. Opérer des miracles ». On dit aussi une opération mathématique, chimique, chirurgicale. Pourquoi pas une opération d'assurance ? Et ainsi ne serait-on pas amené petit-à-petit à écrire comme dans l'*Annuaire des Sociétés d'Assurances*, édité en France en 1951 : « Liste des sociétés d'assurances opérant en

France » et « législation générale concernant les sociétés d'assurances opérant en France ». Ou bien encore, en page 385, à propos de la Nationale-incendie: « Pays où la société opère ». Si « opérant » rappelle *operating*, mais ne faudrait-il pas bannir « concernant » puisque *concerning* s'emploie en anglais ? S'il faut éviter les faux amis, il ne faut pas aller trop loin dans la voie de l'épuration.

Member Companies

167

Ce sont les sociétés ou compagnies d'assurances qui font partie de la C.U.A.: les compagnies adhérentes. Ainsi, « la liste des sociétés d'assurances contre l'incendie adhérentes », dans le cas de l'assemblée plénière des sociétés d'assurances contre l'incendie. P. 36f. *Annuaire des Sociétés d'Assurances*, 1949-1951. L'Argus.

Fleet Policy

J'ai condamné l'expression de « Police de Flotte », il y a plusieurs années. Et j'ai suggéré *police collective* ou de groupe. Je crois avoir eu raison, quoique l'expression « flotte de véhicules » existe. Dans la circulaire XXVIII du 15 juillet 1948 du groupement technique pour la Branche Accidents, en France, on lit en effet: « application du tarif aux assurés possédant plusieurs véhicules ou une flotte de véhicules ». L'expression provient du vocabulaire maritime. Elle existe, mais doit-on aller jusqu'à dire une police de flotte. Je ne le crois pas, quoiqu'on puisse parler du tarif des flottes d'automobiles.

Maudit

Le mot exprime une idée de malédiction. Ainsi, d'après Larousse, maudire veut dire « lancer une malédiction. *Dieu maudit Caën et toute sa descendance*. Il a également le sens de détester, s'emporter contre: *Maudire la destinée*. »

Qu'est-ce qui a pu faire pénétrer ce mot déplaisant dans le langage courant de nos gens ? Est-ce l'exemple de l'anglais familier. Je ne sais, quoique l'influence indirecte de cette langue est curieusement grande chez des gens qui la parlent peu ou pas. Quoi qu'il en soit le mot « maudit » est extrêmement répandu dans le vocabulaire de tous les jours, dans la population des villes aussi bien que des campagnes, chez les potaches, comme dans une certaine bourgeoisie. On dira, par exemple: Maudit que tu es bête ! Maudit qu'il a bien parlé ! Maudit cochon, ce qui a le sens du mot *salaud* en France. Par raffinement, certains vont jusqu'à l'adverbe: *mauditement beau*, par exemple. « *Etre en maudit* », veut aussi dire être furieux. Il y a là une curieuse déformation d'un mot que l'Eglise et l'Histoire ne gardent que pour les occasions très graves.

Le terme évoque une réprobation. Il s'emploie aussi au Canada parfois pour exprimer l'admiration. Ainsi, un Belge de mes amis qui vivait à la campagne me dit un jour: « Mes voisins disent de moi, parfois: « *Maudit Belge* ». J'en ai été un peu insulté, jusqu'au jour où quelqu'un parlant de la vache de son voisin affirma devant moi: « Il a une *maudite* belle vache ». J'ai compris qu'il s'agissait d'un mot passe-partout, dont la portée varie curieusement suivant celui qui l'emploie et le sens qu'il veut bien lui donner.

Underwriter

L'underwriter, c'est, en assurance sur la vie, la société qui accepte en échange d'une prime de verser un capital à la mort de la personne qui souscrit le contrat d'assurance. Le premier est l'assureur et le second, l'assuré. Malheureusement, en Amérique, le mot a évolué pour prendre le sens tout simplement d'agent. C'est ainsi qu'on a au Canada comme aux Etats-Unis des *Life Underwriters*, qui sont de simples agents. La *Life Underwriters Association of Canada*

est tout bonnement une association d'agents d'assurance sur la vie au Canada. Pour donner à ses membres un titre qui les mette un peu au-dessus du commun, on n'a pas hésité à fausser le sens du mot, dans une langue qui est en constante évolution. Malheureusement, en français, on a contribué ainsi à créer un autre anglicisme. On nous dira qu'on n'en est pas à un près. D'accord, mais on peut regretter la facilité avec laquelle la liste s'allonge, même si on a l'impression d'être à peu près seul à le faire.

169

Products Liability Insurance

L'assurance dite de « *Products Liability* » garantit le fabricant ou le marchand contre la responsabilité civile qu'il peut encourir envers l'utilisateur de ses produits ou envers celui qui les consomme. La police de responsabilité civile ordinaire protège l'assuré dans son établissement, mais dès que l'objet ou la chose en sort le contrat cesse de garantir l'assuré par suite d'une clause restrictive très précise.

Le dommage que peut causer le produit prend divers aspects. S'il s'agit d'une denrée comestible, celle-ci peut causer un empoisonnement. Un produit de beauté peut déclencher une irritation plus ou moins grave de la peau; une bande de freins mal posée peut entraîner un accident; une bonbonne contenant un gaz, faire explosion; un appareil de chauffage à l'huile, causer des dommages divers. Le produit peut avoir un vice de fabrication, avoir été mal installé ou mal vendu. Dans le premier cas il y aurait responsabilité du fabricant, dans le second, responsabilité de celui qui a fait l'installation et dans le troisième, responsabilité du marchand. Mais même si deux d'entre eux ne méritent aucun blâme apparent, ils peuvent être mis en cause. C'est le rôle de la *Products Liability Insurance* de les garantir tous trois conjointement ou isolément, suivant l'entente faite entre eux ou en cas d'absence de convention.

Comment peut-on traduire ce terme ? On dit parfois : assurance contre la responsabilité civile du producteur et du distributeur. Nous croyons qu'il vaudrait mieux dire assurance contre la responsabilité civile du fabricant et du marchand. L'expression ne rend pas exactement l'idée à laquelle tend *Products Liability*, mais elle semble suffisamment exacte. La langue technique aux États-Unis est faite d'à-peu-près ou de termes incomplets auxquels la pratique donne un sens. Pour nous qui avons une langue généralement plus précise, la difficulté est réelle. Nous pourrions traduire littéralement en employant les mêmes mots autant que possible, mais il serait impossible d'accoler produits et responsabilité, à moins de vouloir dire responsabilité-produits en changeant tout juste l'ordre des mots. Si on emploie l'expression « accepter la responsabilité de ses actes », ne pourrait-on pas dire assurance contre la responsabilité des produits du fabricant ou du commerçant ? On s'éloignerait sûrement de l'esprit de la langue en s'exprimant ainsi. Pour éviter l'écueil, il faut trouver autre chose. Et c'est pourquoi nous suggérons « Assurance contre la responsabilité du fabricant et du commerçant », en nous rendant compte qu'il est parfois impossible de rendre intégralement le sens d'une expression courante d'une langue dans une autre, si l'acception que lui accorde la première dépasse la portée ordinaire des mots employés.

On trouve ici un autre exemple de la difficulté de la traduction dans notre pays, où les influences américaines et anglaises se conjuguent pour rendre plus difficile la tâche du traducteur. C'est ce que ne comprennent pas ceux qui croient qu'il suffit de parler une langue pour traduire n'importe quel texte rapidement, sans préparation et autant que possible en employant des mots qui, entre langues d'origine connexe, doivent nécessairement dire la même chose.

Comprehensive Policy

De plus en plus, aux Etats-Unis, on tend à avoir des *Comprehensive policies*, c'est-à-dire des contrats qui garantissent le plus possible de risques de même nature. Ainsi, il y a la *Comprehensive Liability Policy*. Certaines gens veulent traduire cette police par :

- a) police compréhensive
- b) police tous risques
- c) police globale.

171

Et d'abord que veut dire *Comprehensive* en anglais ? Dans *Funk & Wagnalls Desk Dictionary* on trouve cette définition : « Large in scope or content, inclusive; broad ». Ce qui indique bien ce que l'on a en vue. De leur côté, Clifton et Grimaux traduisent *comprehensive* ainsi :

« 1. — Vaste, étendu, qui renferme beaucoup de chose.

« 2. — Compréhensif. En français, le mot compréhensif n'a sûrement pas la même acception. Selon Larousse, il veut dire :

1. — « qui embrasse, renferme. Le mot Tiers-Etat est évidemment plus étendu, plus compréhensif que celui de commune (Guizot) ».

2. — « qui saisit, qui comprend ». « L'esprit critique est de sa nature facile, insinuant, mobile et compréhensif » (Sainte-Beuve).

Si le premier sens se rapproche de celui que l'anglais accorde à *comprehensive*, il ne nous semble pas qu'on puisse dire une police *compréhensive*, même si celle-ci est destinée à embrasser beaucoup plus que le contrat ordinaire. Il y a là une nuance qu'on aurait tort de ne pas observer, à notre avis. Nous pensons donc qu'il faut écarter *compréhensif*.

Quant au second terme suggéré, « police tous risques », il nous paraît également impropre puisque le mot *compre-*

hensive n'implique pas que tous les risques de responsabilité sont garantis par le contrat, mais simplement que l'assureur inclut l'ensemble des locaux, occupés ou utilisés par l'assuré et l'ensemble du risque de responsabilité civile de l'assuré, c'est-à-dire à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de son établissement, si la prime est suffisamment élevée.

172

« Police globale » nous paraît plus juste, quoiqu'il ne soit pas plus précis que ne l'est en anglais *comprehensive*. Larousse n'est pas très encourageant dans sa définition de global et Littré ignore le mot complètement; par contre la définition du verbe englober nous justifie, croyons-nous, de suggérer « police globale ». Au sens donné par Larousse, englober veut dire en effet: « Réunir en un seul tout, comprendre, embrasser. Englober un champs dans un domaine. Englober différents comptes en un seul ». Il nous paraît qu'il y a là une justification suffisante. D'autant plus, qu'il y a quelques années dans une annonce parue à l'*Argus*, une maison anglaise, établie à Paris, offrait des « polices globales pour locataires et propriétaires souscrites auprès de Lloyd's, London, correspondant à la *Householder's Comprehensive Policy*. »

En assurance, comme dans bien d'autres techniques en Amérique, un terme succède à un autre, non pas tant parce qu'il est précis que parce qu'il marque une étape nouvelle, un changement, une amélioration; immédiatement la pratique lui attribue un sens particulier.